

POLITIQUE DE LA VILLE

Tél. : 04 83 69 05 22

Courriel : prehyeres@mairie-hyeres.com et cboileau@mairie-hyeres.com

Contact : Mme Christine PECOT - Coordinatrice du PRE

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (P.R.E) Appel à projets 2026/2027

DOSSIER DE CANDIDATURE – ANNÉE 2026/2027

Identification du porteur de projet

Nom du porteur de projet	
Nature juridique (exemple : association)	
Président(e)	
Directeur/Directrice	
Délégation de signature donnée à	
Responsable du projet	
Adresse du siège social	
Code postal	
Ville	
N° de téléphone	
N° de fax	
E mail	
Identifiant SIREN	
Date de création de l'association (J.O)	
Dernière date de modification des statuts éventuelle	

1/ Présentation du PRE

Textes de référence

- Plan de Cohésion Sociale (programme 15 et 16)
- loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- Décret n° 2005-637 du 30 mai 2005 relatif aux Caisses des Écoles et modifiant le Code de l'Éducation
- Guide méthodologique DIV intitulé « Mise en œuvre du Programme de Réussite Educative »
- LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation de la ville et cohésion urbaine
- Instruction du CGET du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de Ville
- Instruction du CGET du 10 octobre 2016 relative au Programme de Réussite Éducative (objectifs et contenu, fonctionnement, gouvernance, suivi, évaluation et formation)

Le Programme de Réussite éducative (PRE) regroupe les programmes 15 et 16 du Plan de Cohésion Sociale présenté en juin 2004. Il s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et/ou culturel favorable à leur développement. Le Programme de Réussite Éducative se caractérise par cette double originalité :

- d'une part, la prise en compte de l'enfant dans sa globalité, à savoir un enfant doté d'un corps, d'un intellect et d'affects, mais aussi la prise en compte de cet enfant dans son environnement social et familial,
- et d'autre part, l'approche individualisée des parcours éducatifs où la singularité de chaque situation est prise en considération.

2/ L'identification des fragilités de l'enfant

Cette identification s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire formée d'un réseau coordonné d'intervenants institutionnels et associatifs qui se mobilisent autour de situations individuelles d'enfants en difficulté.

Chaque acteur apporte à la connaissance des autres, les informations utiles afin de cerner l'ensemble des besoins de l'enfant et, le cas échéant, ceux de sa famille.

L'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative propose ensuite à l'enfant et à ses parents (ou responsables légaux) un parcours d'actions inscrit dans une durée déterminée et visant à résoudre les fragilités repérées. Ce parcours peut être composé à la fois, d'interventions spécifiques réalisées dans un cadre individuel ou collectif, et d'actions non spécifiques relevant du Droit Commun ; l'ensemble devant être inscrit dans un projet personnalisé avec des objectifs posés par enfant.

Ce diagnostic doit permettre d'identifier les facteurs qui freinent ou empêchent une évolution positive sur le plan éducatif, de les analyser, et d'y apporter des réponses pertinentes.

Ces fragilités peuvent relever de plusieurs domaines. L'implication de professionnels intervenant dans des disciplines variées est de fait requise.

Les fragilités ou difficultés identifiées peuvent concerner :

- **la Santé de l'enfant :** troubles de dys, difficultés cognitives, troubles du comportement, souffrances psychologiques...
- **le Contexte familial :** problème de santé des parents ou d'un membre de la fratrie, monoparentalité, recomposition familiale, difficultés d'intégration de la famille, non maîtrise du français, invalidité des parents, violences conjugales et/ou intrafamiliales...
- **les Facteurs socio-économiques :** précarité, problème de logement, surendettement...

Les Facteurs environnementaux habitat et/ou scolarisation en secteur urbain difficile, sur-occupation du logement, éloignement de structures de vie sociale et de services, insuffisance des transports en commun, insalubrité de l'habitation...

3/ Les domaines d'intervention du PRE

Le PRE intervient dans les domaines suivants :

- **Action médicale et sociale**
- **Action éducative**
- **Action scolaire**
- **Action culturelle et sportive**

4/ Les territoires concernés

Le PRE a vocation à s'adresser en priorité aux enfants relevant des quartiers de la Politique de la Ville (QPV), à savoir le Centre Ancien et le Val des Rougières.
Néanmoins, certains enfants habitant hors de ces territoires et identifiés par l'EPS comme particulièrement fragilisés, peuvent intégrer le dispositif.

Une attention particulière sera portée aux établissements scolaires accueillant des élèves résidant en QPV :

4-1/ Pour le 1er degré :

- Maternelle Val des Pins
- Maternelle Ferdinand Buisson
- Maternelle Jardin d'Orient
- Maternelle Val des Pins
- Maternelle et Élémentaire Michelet
- Élémentaire Excelsior
- Élémentaire Paul Long

4-2/ Pour le second degré :

- Collège Jules Ferry
- Collège Marcel Rivière
- Collège Gustave Roux

5/ Mise en œuvre

L'action devra se dérouler sur le territoire hyérois, ou à défaut, le porteur devra organiser et assurer le transport des bénéficiaires sur site.

Une Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS), animée par le coordonnateur du PRE, se réunira régulièrement pour étudier les entrées dans le dispositif et suivre le parcours des enfants. Le porteur de projet s'engage à transmettre toute information relative au parcours de l'enfant ou de l'adolescent, à la demande de l'équipe du PRE ou à sa propre initiative.

L'action sera ponctuellement évaluée par l'équipe du PRE lors de visite(s) sur site ou à l'occasion de rencontre(s) fixée(s) préalablement.

Pour répondre à l'appel à projets, le porteur devra nécessairement :

- nommer un « référent PRE ». Celui-ci devra être l'interlocuteur privilégié de l'équipe opérationnelle et centraliser les informations des différents intervenants de sa structure. A cette fin, il est demandé aux porteurs de projet d'élaborer un outil de suivi permettant au référent identifié d'être au fait des situations.
- fournir l'ensemble des documents demandés avant échéance de l'appel à projets (pièces détaillées ci-dessous)
- rechercher des co-financements auprès d'autres partenaires (priorité sera donnée aux actions cofinancées)

6/ Composition du dossier de demande de subvention

Pour être examiné, tout dossier devra comporter **impérativement** les éléments suivants :

1. les effectifs d'enfants ciblés par l'action : effectif par séance, effectifs totaux sur l'année, effectifs d'enfants en file active le cas échéant,
2. Les modalités de l'intervention dans le ou les domaines concernés par le projet, et l'identification des partenaires éventuels. Le porteur de projet s'engage à communiquer à l'équipe du PRE, l'identité et les qualifications des personnes susceptibles de prendre en charge les enfants (y compris dans le cas d'un prestataire de service).
3. Le dossier de demande de subvention 2026 devra être rempli en intégralité et adressé à la Caisse des Écoles – Programme de Réussite Éducative. Le montant de la demande de subvention devra intégrer tous les frais directs et indirects couvrant la réalisation du projet (frais d'inscriptions, de transport, de fournitures, de matériels ...).
4. Pour l'association : le budget réalisé en 2025 et le budget prévisionnel 2026/27.
5. Pour la ou les action(s) déposées au titre du PRE : le budget éventuel réalisé en 2025 et le budget prévisionnel 2026/27 pour chacune des actions.
6. Une attestation d'assurance en responsabilité civile 2026.
7. Une attestation sur l'honneur (jointe en annexe à compléter).

8. Les statuts de l'association et la composition du bureau.
9. Le récépissé de déclaration en Préfecture (et modification le cas échéant).
10. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
11. Un Relevé URSSAF.

Le versement de la subvention est conditionné à la signature de la convention d'objectifs du CGET validée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles.

7/ Procédure et calendrier

Les actions proposées s'inscrivent au titre de l'année scolaire 2026/2027

Elles débuteront au 1er septembre 2026 pour prendre fin au plus tard le 30 août 2027.

L'équipe du PRE se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire ou rencontre éventuelle.

Les projets seront examinés en Commission d'éligibilité et validés par le Comité Technique du PRE,

Afin de permettre l'instruction du dossier, la procédure et le calendrier devront être rigoureusement respectés.

Le dossier complet devra être transmis au plus tard le jeudi 30 avril 2026 à 16h00.
Cette date pourra être prolongée en fonction de la situation sanitaire française et des consignes gouvernementales. Dans cette hypothèse, une nouvelle date vous sera communiquée.

→ soit par dépôt dans nos locaux

Programme de Réussite Éducative
à l'attention de Christine PECOT, coordonnatrice P.R.E

Point d'Accès au Droit
Place de la République
83400 HYERES

→ soit par envoi mail : prehyeres@mairie-hyeres.com

→ soit par courrier à :

Service Politique de la Ville – Programme de Réussite Éducative
à l'attention de Mme Christine PECOT
Hôtel de Ville
12 avenue Joseph Clotis
83400 HYERES

Contact:
Christine PECOT / prehyeres@mairie-hyeres.com / 04 83 69 05 22

BUDGET ANNUEL DE LA STRUCTURE

CHARGES D'EXPLOITATION	Réalisé 2025	BP 2026	PRODUITS D'EXPLOITATION	Réalisé 2025	BP 2026
60- ACHATS			REMUNERATION DES SERVICES		
Fournitures activités			Participation des usagers		
Eau, gaz, électricité					
Fournitures d'entretien					
Fournitures administratives			SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
			ETAT		
			CNASEA	AIDES EMPLOIS	
61- SERVICES EXTERNES			FONJEP		
Formation			DRJSCS		
Locations mobilières et immobilières			DDASS		
Entretien et réparations			EDUCATION NAT.		
Assurances			POL.VILLE-ACSE		
Documentation			Autres :		
Autre(s)					
62- AUTRES SERVICES EXTERNES					
Honoraires, rémunération d'intermédiaires					
Publicité, publications					
Déplacements, missions et réception					
Frais postaux- télécommunications			COLLECTIVITES		
Services bancaires			Région		
			Département		
			Intercommunalité		
63 – IMPOTS ET TAXES			Commune	Ville	

Impôts et taxes sur les rémunérations				Contrat de ville	
Autres impôts et taxes				PRE	
64- FRAIS DE PERSONNEL					
Salaires bruts					
Charges sociales de l'employeur					
AIMT			Caisse d'Allocations Familiales		
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE			AUTRES PRODUITS		
Charges supplétives			Fonds propres		
68 DOTATION AMORTISSEMENTS					
Dotation Amortissements					
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

Nom du porteur de projet :

Nom du référent PRE pour l'action :

Coordonnées :

1/ AXE SANTE

1.1. Accompagnement psychologique

Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique des enfants, des adolescents et de leurs parents.

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

1.2. Remédiation des troubles de l'apprentissage

Diagnostiquer et accompagner les enfants et leurs familles rencontrant des troubles spécifiques des apprentissages et/ou des troubles psychomoteurs.

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

2/ AXE EDUCATIF

2 -1 Soutien à la parentalité :

Accompagner les parents pour faire face aux difficultés d'éducation quotidiennes, favoriser la communication et l'implication de la famille dans la scolarité et dans les activités proposées à l'enfant.

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

2 - 2 Développement du lien parents/enfant

Favoriser les temps de partage autour d'activités de loisirs entre les parents et leur(s) enfant(s)

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

3/ AXE SCOLAIRE

3 -1 Prévention de l'échec scolaire et lutte contre la démobilitation scolaire

Accompagner les enfants, élèves de primaire ou de collèges, en difficulté scolaire ou en voie de décrochage

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

3 - 2 Soutien scolaire à domicile

Accompagner individuellement les enfants à la scolarité par des interventions au domicile de la famille (élèves de primaire et collégiens)

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

4/ AXE SPORTIF ET CULTUREL

4 -1 Accès aux activités sportives :

Favoriser les développements cognitifs, moteurs et affectifs de l'enfant par la pratique sportive.

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

4 -2 Accès aux activités artistiques et culturelles :

Développer l'estime de soi, favoriser l'ouverture au monde par la découverte de nouvelles activités ou de nouveaux savoirs, encourager le lien social.

Champs à compléter

Contenu :

Modalités :

Fréquence/durée/période :

Nombre d'enfants :

Tranche d'âge :

Qualification de l'intervenant :

Secteur d'intervention :

Lieu de l'action :

BUDGET DE L'ACTION						
CHARGES D'EXPLOITATION	2025	2026	PRODUITS D'EXPLOITATION		2025	2026
60- ACHATS			REMUNERATION DES SERVICES			
Fournitures activités			Participation des usagers			
Eau, gaz, électricité						
Fournitures d'entretien						
Fournitures administratives			SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
			ETAT			
			CNASEA	AIDES EMPLOIS		
61- SERVICES EXTERNES			FONJEP			
Locations mobilières et immobilières			DRJSCS			
Locations mobilières et immobilières			EDUCATION NAT.			
Entretien et réparations			POL.VILLE-ACSE			
Assurances			Autres :			
Documentation						
Autre(s)						
62- AUTRES SERVICES EXTERNES						
Honoraires, rémunération d'intermédiaires						
Publicité, publications						
Déplacements, missions et réception						
Frais postaux-télécommunications			COLLECTIVITES			
Services bancaires			Région			
			Département			
			Intercommunalité			
63 – IMPOTS ET TAXES				Ville		
Impôts et taxes sur les rémunérations			Commune	Contrat de ville		
Autres impôts et taxes				PRE		
64- FRAIS DE PERSONNEL						

Salaires bruts						
Charges sociales de l'employeur						
AIMT			Caisse d'Allocations Familiales			
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE			AUTRES PRODUITS			
Charges supplétives			Fonds propres			
68 DOTATION AMORTISSEMENTS						
Dotation Amortissements						
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS			

Fait à _____, le _____

Pour l'association

La/e Président (e)

Fait à Hyères, le _____

Pour la Ville d'Hyères,

L'Adjoint au Maire